

Demande de subventions

N° 518

DECISION MUNICIPALE

Date d'affichage : 15 OCT. 2025

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL AU TITRE DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

LE MAIRE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n°18/584 du Conseil municipal en date du 12 octobre 2023 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu le dispositif de la Fédération Française de Football,

CONSIDERANT :

Que le dispositif du fonds d'aide au football amateur est proposé par la Fédération de Football (FFF) afin de contribuer au développement et à l'amélioration des équipements sportifs de proximité,

Que la commune de Villeneuve-la-Garenne souhaite effectuer des travaux d'homologation de l'éclairage du stade Gaston Bouillant pour une pratique de compétition au niveau R1, pour un montant prévisionnel de 188 058,00 € HT.

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : De solliciter le concours financier de la Fédération Française de Football, pour le projet des travaux d'homologation de l'éclairage du stade Gaston Bouillant pour une pratique de compétition au niveau R1 pour un montant de 188 058,00 € H.T, d'une aide 56 417,00 € H.T représentant 30% du coût total du projet.

DIT :

Que la recette est inscrite au budget communal et au registre des décisions municipales,

Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Que la présente décision municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de

légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le : **15 OCT. 2025**



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris